



Qui n'a jamais caressé le rêve de devenir propriétaire d'un cheval ? Un rêve bien souvent inaccessible. Et pourtant... La co-propriété reste une solution pour les chevaux de course comme pour les chevaux de sport, à condition de viser prioritairement le plaisir. Modes d'emploi !

UNE ÉCURIE DE GROUPE...

C'est cette aventure que vivent aujourd'hui deux anciens étudiants des Arts et Métiers, Romain Chauvet et Georges-Alexandre Ancenys. De formation équestre classique, ils deviennent Gentlemen Riders (jockeys amateurs). Monter les chevaux des autres, c'est bien, mais pourquoi pas le leur ? Ils contactent le département Propriétaires de France Galop, montent leur dossier d'agrément, choisissent leurs couleurs (casaque gros bleu, toque gros bleu étoiles bleu clair) et prospectent dans le Sud-Est, où ils sont nés. L'Ecurie des Gentlemen Gadzarts voit le jour avant même l'achat du cheval ! L'heureux élu s'appelle Fantastic Andy, pur-sang anglais de 7 ans, il a rejoint l'écurie en mai. « The dream comes true », lâche Romain sous le coup de l'émotion. Et il y a de quoi : un projet longuement mûri, les démarches administratives, la lecture des papiers des chevaux, la tournée des champs de courses... « Nous avions envie de vivre quelque chose de nouveau, de revenir sur Marseille et de vivre à la fois le plaisir d'être Gentlemen Riders et celui d'être propriétaires », rajoute Georges-Alexandre.

➔ Budget : de 700 à 10 000 euros

De deux personnes à une cinquantaine, voire plus, tout est possible. Suivant la forme juridique de l'écurie (Société civile, SA, SAS), le prix des actions est plus ou moins élevé : de 10 000 euros pour l'Ecurie Helios, à 700 euros par action plus 730 euros annuels pour les Ecuries des Etoiles. Attention, la différence est, entre autres, liée au nombre d'actionnaires, au nombre de chevaux et à leur valeur et n'a rien à voir avec la qualité de suivi de votre cheval. Ces actions portent sur la totalité des chevaux de l'écurie qui assure également la gestion complète de la carrière de vos chevaux (avec votre aval, bien sûr), et celle... de vos gains éventuels. Si c'est la raison pour laquelle vous vous voyez co-propiétaire, n'oubliez jamais que « le cheval est un athlète, qu'il peut se blesser », comme rappelle avec prudence Didier Louis, courtier en chevaux. Visez le plaisir et non la rentabilité, forcément aléatoire.

Autre option : la location, qui revient au même puisque vous pouvez vous porter locataire d'une part de cheval à vie.

En savoir plus

www.france-galop.com
(en cours de reconstruction)
www.cbeval-français.com
<http://www.pro-galop.com>
www.snpt.net
Témoignages
www.ecuriebelios.fr
uriedegroupe.ifrance.com
www.borseinfofrance.com
www.le-cbeval-bleu.com
lecuriegg.canalblog.com
<http://www.didier-louis.com>



« LE PLAISIR D'ÊTRE
PROPRIÉTAIRE »

... OU UNE ASSOCIATION

Deux à six personnes peuvent se regrouper pour devenir co-propriétaires d'un animal qui courra sous leurs couleurs. Bien sûr, comme pour l'écurie de groupe, vous êtes majeur, avec un casier judiciaire vierge et disposez des ressources annuelles suffisantes (de 10 000 à 14 000 euros pour un trotteur et de 15 000 à 30 000 pour un galopeur, suivant que votre animal est en région ou sur Paris).

Comme pour nos deux jeunes compères il vous faut remplir le dossier d'agrément auprès des sociétés-mères (France Galop pour le plat et l'obstacle, Cheval Français pour le trot). Il est transmis par leurs soins au ministère de l'Intérieur (Service des courses et jeux) qui diligente l'incontournable (et informelle) enquête de moralité. Dans un délai variant de deux à trois mois vous recevrez l'heureuse nouvelle : vous avez l'agrément !

DEVENIR PROPRIÉTAIRE : UN INVESTISSEMENT ÉMOTIONNEL

➤ Foal, yearling, prêt-à-courir ?

Selon que vous soyez patient, vous achèterez un foal ou un yearling patient, un prêt-à-courir en course à réclamer ou encore vous achèterez à un autre propriétaire ou lors d'une vente aux enchères. Qui choisira-t-il ?

Le traîneur ? Les syndicats d'entraîneurs peuvent vous aider. Et votre bon sens (notamment la gestion) aussi. Il sera agréé par France Galop, le département Propriétaires peut vous aider dans votre choix, ou Cheval Français pour la pension, son prix, ses conditions de vente, la maréchalerie, les frais de vétérinaire...

de présentation, VOTRE entraîneur conseille VOTRE jockey qui va vous présenter le cheval sous VOS couleurs... Entre bons et mauvais souvenirs, bon ou mauvais jours, l'émotion restera incomparable et se renouvellera de course en course.